Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 13 Joumada I 1444
7 Décembre 2022

N° 145

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2178**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2179**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2184**
Homologation de résolutions **2186**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2186**
Avis aux créanciers..... **2188**
Convocations
Sociétés anonymes **2190**
Sociétés à responsabilité limitée **2193**
Autres sociétés **2193**
Actes Administratifs
Avis au public **2193**
Divers
Avis au public..... **2194**
Rectificatifs **2194**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour le projet d'augmentation du capital

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques – SAIPH

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

- Dénomination : Société Arabe des Industries Pharmaceutiques – SAIPH

- Forme juridique : Société Anonyme

- Capital social : 73 167 450TND divisé en 2 926698 actions d'une valeur nominale de 25 TND chacune

- Siège social : Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

- Matricule fiscal : 381453V/A/M/000

- Registre national des entreprises : 0381453V

- Numéro d'affiliation à la CNSS : 206620-10

- Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 25 novembre 2022 sous le n° 22505306 quittance n°8263 a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 06 décembre 2022 sous le numéro AC021702022 concernant le projet d'augmentation du capital social de la société et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

- Montant de l'augmentation en numéraires : (7.433.250) Dinars avec suppression du droit de préférence de souscription et attribution des nouvelles actions à souscrire par :

* SICAR BT

* FCPR Mourafik représenté par Zitouna Capital

* FCPR Mourafik II représenté par Zitouna Capital

* FCPR Zitouna Moucharaka I représenté par Zitouna Capital

Auquel s'ajoute une prime d'émission de 15.367.203,720 dinars ; Tous les montants provenant de l'apport et de la prime d'émission seront intégralement payés lors de la souscription en numéraire.

- Nombre d'actions à souscrire : 297 330 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription comme suit :

* SICAR BT 166 923 actions

* FCPR Mourafik représenté par Zitouna Capital 65 203 actions

* FCPR Mourafik II représenté par Zitouna Capital 49 555 actions

* FCPR Zitouna Moucharaka I représenté par Zitouna Capital 15 649 actions

- Valeur nominale des actions à émettre : 25 TND chacune.

- Apport en nature : Néant.

- Délai de souscription : les souscripteurs bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital à partir de la date d'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds :

Auprès de la Banque de Tunisie – Agence centrale de Tunis - compte n°05 903 000 0500873870 06

Auprès de la Banque Zitouna – Succursale de Tunis - compte n°25 000 000 0001073966 60

2022R02924SANB2

Notice

ETABLISSEMENTS BECHIR KHALFALLAH & Cie

"EBK"

Conformément aux dispositions de l'article 301 du code des sociétés commerciales :

Forme de la société : société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

Adresse : Z.I Ariana Charguia 2.

Objet : Location Immobilière.

Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

Tout actionnaire, détenant

Au moins une action a droit d'assister aux assemblées générales à condition qu'il soit inscrit au registre de la société 5 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit de vote.

Répartition des bénéfices : - Attribution de 5% pour le fonds des réserves légale, le solde à répartir par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En vertus du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2022, les actionnaires ont décidé :

Décide d'augmenter le capital de la Société en numéraire d'un montant de 200 000 Dinars, pour le porter de 900 000 Dinars à 1 100 000 Dinars, et ce par l'émission de 20 000 Actions nouvelles de 10 Dinars de valeur nominale chacune, devant être libérées intégralement lors de la souscription par conversion de comptes courants d'associés.

Cette augmentation de capital de 200 000 Dinars sera réservée aux personnes suivantes :

Monsieur Mohamed Salah Khalfallah, à concurrence de 46 590 Dinars;

- Monsieur Montacer Khalfallah, à concurrence de 46 590 Dinars;

- Monsieur Morched Khalfallah, à concurrence de 46 590 Dinars.

- Monsieur Moez Khalfallah, à concurrence de 46 590 Dinars;

- Madame Khahna Khalfallah épouse Kohli, à concurrence de 6 820 Dinars;

- Madame Khaouther Khalfallah épouse Alaya, à concurrence de 6 820 Dinars.

- La société COTUSEM renonce expressément à ses droits préférentiels de souscription au profit des actionnaires ci-dessus mentionnés.

- Dépôt au registre national des entreprises en date du 23/11/2022 sous la référence AC 031582022

- La valeur des nouvelles actions est de 10 dinars chacune.

- Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022402968SANB2

Nomination d'un délégataire de la société GS1 Tunisia

Société anonyme

Au capital 1 000.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0032995E

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 30 novembre 2022 enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis en date du 01 décembre 2022 quittance n°M132515 sous le n°22809740, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 01 décembre 2022 sous le n°2022149695.

Il a été décidé :

- La nomination de Mr Hédi Baccour délégataire de la société GS 1 Tunisia investi des pouvoirs les plus étendus.

2022402977SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers

Dissolution anticipée de la SOCIETE HMISSI AUTO PIECES

Au capital de 81500.000

03 route de Bizerte Klm 5 Mnihla 2094

Matricule fiscal : 1604770/C

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 01/12/2022 et enregistré à la recette des finances Mnihla le 5 décembre 2022 sous le numéro 22504962, quittance n°M097128 et dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises le 6 décembre 2022 sous le numéro 2022154640, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Imed Gsouri en qualité de liquidateur avec les pouvoirs nécessaires.

Dans les 20 jours de la publication du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, sous peine de forclusion. Tous créancier doit produire ses titres de créances au liquidateur à l'adresse suivante :

Complexe commercial 43, rue de Paris (02 ancien) Mégrine 2033 Ben Arous.

2022R02925SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé en date du 21/11/2022, légalisation de signature le 23/11/2022 enregistré à la recette des Finances de rue de Nemsa le 23/11/2022 sous le n°22205251 Quittance n°M093477.

Monsieur Taher Ben Ibrahim Zwari seul identifiant 0425045 Y domicilié au 17 rue Elmideni Ben Salah cité Attadhamen Ariana, vend et cède la Totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et incorporels exploités au local sis à l'Avenue de Madrid n°17 Tunis- exploité pour commerce des produits alimentaires générales aux acheteurs Housem Ben Khmaiss Al Yaakoubi domicilié au 49 rue Ali Belhwen deuxième étage - Tunis.

Toutes les oppositions sont admises auprès de l'acheteur, domicilié au 49 rue Ali Belhwen deuxième étage - Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne. Passé ce délai, toutes les oppositions seront considérées nulles.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 27/11/2022.

2022T01298FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession d'un fonds de commerce établi le 22 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances de La Goulette le 16 novembre 2022 sous le numéro de quittance 141188 et le numéro d'enregistrement 22208223, M. Wajdi Ben Taher Ben Youssef Zanagui, a décidé le désistement de son fonds de commerce sis à 36 Avenue Khaled Eben El Walid cité Taieb M'Hiri l'Aouina qui est représenté dans l'activité de Pizzeria, crêperie et sandwicherie au profit de Monsieur Ezzeddine Ben Taher Ben Youssef Zanagui.

L'opposition est acceptée par le maître Najib Ben Mohamed, avocat, en son cabinet sis au n°3, rue Bab Manara Tunis, dans un délai de 20 jours.

L'annonce a été publiée dans le journal La Presse le 3/12/2022.

2022T01303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 24/10/2022 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 quittance n°22207724 enregistrement n°148133, Mr Khaled Swaih réside à résidence zaphire immeuble C appartement 4 Ennasr 2 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à 12 avenue Ammar Ibn Yasser Menzeh 6 Ariana exploité pour toutes activités commerciales au profit de Hayet Nafoussi réside à l'avenue De Progrès cité Ettahrir Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat Maître Khaled Yahyaoui sis au 13 avenue Habib Bourguiba Ariana.

Cette vente a été publiée le 18/11/2022 dans le journal Chourouk.

2022R02784FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes du contrat de vente de fonds de commerce reconnu par les signatures de deux parties le 14 novembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Menzel Tmime le 15 novembre 2022, enregistrement n°22202394, quittance n°M073006 entre Mme Noura bint Hassen bin Ahmed al- Hawari de nationalité tunisienne, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 06336225 émis à Tunis le 25 mai 1996, domiciliée au 02 rue Beyrouth

Menzel Tmime Nabeul, en tant que vendeuse et Mme Sawsan bint Muawiyah, de nationalité tunisienne, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 06345570, émis à Tunis le 19 mars 2009, domiciliée au 03 rue Ibn Khaldoun Menzel - Temime - Nabeul en tant qu'acquéreur, vente de l'ensemble du fonds de commerce situé au 000 rue Ibn Khaldoun Menzel - Temime - Nabeul, destiné au commerce de buvette avec numéro d'identification fiscale 1568058C et numéro de registre commercial A51691782022.

Ce présent avis a été publié dans les journaux Al - Sahafa (الصحافة) et La presse le 24 novembre 2022.

Toutes oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à la même adresse du fonds de commerce buvette.

2022R02802FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/11/2022, enregistré à la recette des finances Bouargoub le 25/11/2022 sous le n°22200916, quittance n°M029117 dont un extrait a été publié le 30/11/2022 au journal quotidien Alchourouk, Monsieur Hamdi Waili, demeurant Borj Hfaied Bouargoub, a vendu à Madame Assia Gabsi, demeurant Cité La liberté Bouargoub, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des pièces de rechange sis à l'avenue de révolution Bouargoub.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce : Avenue de révolution Bouargoub et ce, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022R02876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date de 22/11/2022, enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 23/11/2022 sous n°22204716 quittance n°M094968, Monia Wassli CIN n°05199300 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité pour commerce générale sis au 299 rue Ibn Khaldoun Ettadhamen Ariana à Ahmed Trouii CIN n°07416511.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Ahmed Trouii à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours dès la date de publication au JORT. Cet acte a été publié dans le journal Echourouk le 29/11/2022.

2022R02879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/10/2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 21/11/2022 sous le numéro 22205383 Quittance n°M090042. Mme. Lobna Mrissa demeurant App.07 Sidi Salem Erraouabi Bizerte a cédé à Me Mohammed Yassine Ben Salem demeurant à 126 Avenue Habib Bourguiba Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Habib Thameur Bizerte avec ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/11/2022.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la vendeuse Lobna Mrissa demeurant App.07 Sidi Salem Erraouabi Bizerte dans les délais des 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R02882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 8/11/2022 enregistré à la recette des finances à Gabès le 8/11/2022 n° de quittance 67312 et n° d'enregistrement 22207478, monsieur Faiçal ben Bechir ben Hassen Guebibia a vendu à monsieur Fahmi ben Fathi ben Ali Ennajeh le fonds de commerce exploité dans la vente des marchandises traditionnelles au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Jara Gabès.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile hay 2 Mars Bouchama Gabès dans les 20 jours qui suivront la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 22/11/2022.

2022R02884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30/11/2022 sous le n°22206035 (quittance n°M100608) Mr Lazhar Abid titulaire de la carte d'identité n°01802780 et Touhami Abid titulaire de la carte d'identité n°01629059 demeurant à rue Tazarka Grombalia ont vendu à Mr Mouhamed Amine Saied demeurant à rue Omar Eben Khatab Nabeul titulaire de la carte d'identité n° 09769107 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis à la rue 1er mai Grombalia en tant qu'alimentation générale.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de l'acte maître Saadi Ali sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 3/12/2022.

2022R02885FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à Mégrine le 28/11/2022 Quittance n°M083607 Enregistrement n°22205339, Mme Rafika Bent Mohamed Ben Yedder épouse Faicel Ben Yahya, domiciliée au 7 Rue Laaroussi Haddad Mégrine, titulaire de C.I.N n°07630015 a cédé la totalité du Fonds de commerce exploité au local sis au milieu 61 Ter Avenue Habib Bourguiba Mégrine, à Mme. Malek Bent Hedi Mrabet épouse Mahmoud Ben Sassi, titulaire de C.I.N n°05446627 et Mme Manel Bent Hédi Mrabet épouse Khaled Guermassi, titulaire de la C.I.N n°07033877, domiciliées au 16 Bis Avenue Habib Bourguiba Mégrine.

Les oppositions seront déposées auprès des acquéreurs dans 20 jours de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" du 01/12/2022.

2022R02887FCCC2

Avis

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Hammamet le 21/11/2022 quittance n°M147063 enregistrement 22205850, Mr Wissem Salah CIN n°06303869 a donné au

profit de la société général électrique Sarl identifiant unique n°1559149D la totalité du Fonds de Commerce exploité dans la vente des équipements éclectiques et électroniques sis à l'Av Habib Bourguiba Hammamet avec ses éléments moraux et corporels. Toute opposition doit être faite entre les mains du donataire à son adresse impasse Zarrouk Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 29/11/2022.

2022R02890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit en date du 18/11/2022 et enregistré à la recette des finances Ezzahra le 22/11/2022 reçu n°M061807 bon d'inscription n°2220551 Mr Belhassen Ben Younes titulaire de la CIN 07488852 situé 15 Avenue Hédi Nouira résidence «ASSMA» N.A 3*2*Etage3 Ennasser a vendu à Mr Bilel Esskhiri titulaire de la CIN 07075972 sise au 148 rue Baalik Mourouj3 tout le fonds de commerce pour usage station de lavage et vente accessoires voitures identifiant unique n°1781980/Y situé à l'avenue 02 Mars 1934 n°94 Ezzahra.

Les objections seront acceptées chez Maître Maddouri Adel Avocat au 49 Avenue Habib Bourguiba Mégrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République de Tunisie.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk le 01/12/2022.

2022R02892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 29-11-2022 enregistré à la recette des finances Numéro 18 rue Arbi Zarouk Béja en date du 30-11-2022 sous le n°02232289, quittance n°M070426, Madame Ikram Bent Mourad AL Mekni, a vendu à Madame Najet Bent Boujlal Mbarek Boujlal, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce de Café 1ère catégorie au local sis à rue La Liberté ksar Bardo Béja nord 9000.

Les oppositions seront reçues auprès du cabinet de maître Weslati Marwa avocate à la cour d'appel, sis au n°18 avenue L'Egypte Lafayette Tunis (appartement numéro 8), dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux Al Chourouk et Le Quotidien pour le 3 décembre 2022.

2022R02893FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon un contrat de donation délivré par les deux notaires au département judiciaire du tribunal de première instance de Jendouba, Mme Nesrin Khazri et son assesseur, Mme Siham Sdiri le 17/11/2022 et enregistré à la recette des finances à Jendouba le 22/11/2022, une carte de transfert dans le livre de traite 24 sous le numéro 57 et le numéro M081251 est arrivée Mouldi bin Issa bin Mohamed Miladi, titulaire de la carte d'identité nationale 04433818, a donné à son frère, M. Hédi bin Issa bin Mohamed Miladi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02527565. L'ensemble de Fonds de commerce représenté par un central téléphonique public situé au numéro 32, Rue Taieb EI-Mhiri Jendouba. Toutes contestations seront reçues entre les mains du bénéficiaire du don en son siège social n°32, rue Taieb El Mhiri, Jendouba, 20 jours à compter de la date d'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/11/2022.

2022R02895FCCC2

Vente d'une part sur les indivis d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'une part sur les indivis d'un fonds de commerce, rédigé par Maître Mohsen Bouzid, l'avocat à la cassation, et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 22-11-2022, Quittance n°M067136 et l'enregistrement n°22204911, Lotfi Ben Mohamed Haj Mohamed Belhareth a vendu à son frère, Ridha Belhareth, sa part sur les indivis et sa valeur 2/7 de la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à Rue Zouila Mahdia, identifiant unique 1032370H et destiné à la vente de produits alimentaires générales en détail avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions doivent être adressées au vendeur Lotfi Belhareth, titulaire de la carte d'identité nationale n°03942264, domicilié à Sakiet El-Khadem de la délégation de Sidi Alouane, Gouvernorat de Mahdia, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date d'inscription de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 28/11/2022.

2022S01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé effectué à Ksar Hellal le 14 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances à ksar Helal le 27 octobre 2022, sous le numéro M062722, matricule 22206592, la société a cédé «Mondial Auto Monastir» en la personne de son représentant légal, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1395192Y. Son siège social est situé dans la zone industrielle de Ghdir à Monastir. Pour la société COMPTOIR LUBRIFIANNTS ET CONSOMABLES AUTO, immatriculée au Registre National des Etablissements sous l'identifiant unique 1489946L. Son siège social est à rue Othman Ibn Affan, Ksar Helal, Monastir. Tous les actifs commerciaux sont préparés et exploités dans le magasin situé dans la zone industrielle Ghadir à Monastir et exploité dans le commerce des pièces détachées et fournitures automobiles, avec tous ses éléments. Les objections matérielles et morales sont reçues au siège du bien commercial dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk le 24/11/2022.

2022S01411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 25/8/2022 enregistré à la recette des finances de rue Mohammed Maarouf Sousse le 30/11/2022 quittance

n°M089349 enregistrement n°22203104, Azza Akara titulaire de la CIN n°14018201 a vendu tout le fonds de commerce café exploité dans le local sis à rue Victor Hugo Sousse à Meriem Kheiri, titulaire de la CIN n°09305397, de ce fait toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, au Cabinet Maître Bouzoffara Farhat, Avocat à la cour de cassation, matricule fiscal n°0299071 S, sis à rue sœur Joséphine Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 2/12/2022.

2022S01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 21/10/2022, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 02/11/2022 sous le n°22202392, quittance n°M048114; la société Spartan Food sise à Route touristique Tantana 4042 Sousse, immatriculé au RNE sous le N°1611571 P, vend et cède à Mr. Fadhlouni Ben Med Aich, demeurant à Grimit Ouest Nfidha Sousse, titulaire de la CIN n°05592251, la totalité du fonds de commerce exploité comme fast-food sis à Rue Kobros Sahloul Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de cinq mille dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal tunisien Le Quotidien le 27 novembre 2022 page 23 sous le numéro IP322/1173.

2022S01418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité Kalaa Sghira le 11/11/2022 enregistré à la recette des finances de Cité Erriadh Sousse le 28/11/2022 sous n°22202635, reçu n°M067631, M Anis Boualouda CIN 09322113 a vendu à M Makrem Njaymi CIN 05586711 la totalité de son fonds de commerce (Vente et réparation des GSM) sis à Rue Hateb Ibn Aby Baltaa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Achourouk» parue le 30/11/2022. Les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de l'Avocat Maître Oueslati Nabil sis à l'Avenue 3 Août Sousse.

2022S01422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/11/2022 sous le n°222006963, reçu n°M065726, Mme Yosra Jhinaoui titulaire de la carte d'identité n°04197172, sis au 27 Rue Ibn ELHARITHA, Nahhassine Kairouan a vendu à Mr Imed Ben Ammar Trabelsi, titulaire de la C.I.N n°04197172, la totalité de son fonds de commerce exploité comme café-restaurant sous le nom TOUSKANA au local commercial sis à cité Elomrane, Monastir.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'avocat Maître Ramzi Lahmadi sis au complexe Esplanade imm. STAR, Monastir, vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 01/12/2022.

2022S01425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce en date du 15/11/2022 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax en date du 22/11/2022 reçu n°M104382, enregistrement n°22203657, monsieur Hamadi Elwakil a vendu à monsieur Elhedi ben Imhamed Mahdawi au nom de son épouse, Hasna bint Omar Maghribi, en vertu d'une procuration autorisée à acquérir un bien commercial Identifiés par sa signature à la commune de Beni Khadache le 21/10/2022 et inscrits au recouvrement financier à Beni Khadache Médenine sous le numéro 22800218, le numéro M008058, et à Daou Bouabidi et Hussein Bouabidi.

La totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce du meuble dans le local sis à route Saltania km 3,5, Ras al- Tawabi Sfax, avec tous ses éléments matériels et moraux, à un prix total de cinquante mille dinars (50 000 000 dinars).

Toute opposition éventuelle à la vente doit être faite entre les mains du vendeur monsieur Hamadi Elwakil à l'adresse du fonds route Saltania km 3,5, Ras al- Tawabi Sfax dans vingt jours à partir de cette notification au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabeh et Le Temps du 26/11/2022. PS2200560

2022X01516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Mohamed Maalej avocat, enregistré le 22/11/2022, n° d'enregistrement 22203659, Mme Wasila Krouma a vendu à Mme Maroua Maalej tout le fonds de commerce sis à Av. 5 août n°25 cité jardins, Sfax, avec tous ses éléments matériels et incorporels exploité pour la vente des volailles et des œufs. Toutes oppositions seront reçues, dans le délai légal à la demeure élu de l'acheteuse route Kaied Mhamed km. 1.5 av. imam mazri n°14 Sfax.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Assabah du 30/11/2022.

2022X01522FCCC2

Avis

Maître Rebai Chokri

Avocat à la cour de cassation

48 Rue Habib Bourguiba Sfax

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 23/11/2022 sous le Numéro 22205438 Quittance n°M086642 rédigé par Maître Rebai Chokri Avocat à Sfax Monsieur Ilyes Bakkour titulaire de la CIN 05334846 du 29/10/1993 a vendu la Totalité du fonds de commerce à Monsieur Abdelkarim Chakroun titulaire de la CIN n°11110784 du 22/3/2019 ce fonds est situé à la Rue Manzil Chaker KL 3 Markaz Dammak Sfax exploité en tant que la vente des fournitures scolaires et bureautiques.

Les oppositions se font entre les mains du Maître Rebai Chokri Avocat à Sfax demeurant au 48 rue Habib Bourguiba dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'Annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 30/11/2022 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2022X01527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Kasem Chebbi Sfax le 30/11/2022 sous le n°22204992 quittance n°M134345 Mr Ikram Ben Mohamed Ben Taher Trabelsi a vendu à Mr Youssef Ben Abdelmajid Ben Ahmed Fetoui tout le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble ELMANAR magasin n°B53 Sfax consacré pour la vente des cadeaux pour un prix global de vingt mille dinars (20.000, 000D). Les éventuelles oppositions seront effectuées chez l'avocat Maître Mohamed Sdiri, avenue Habib Maazoun, immeuble chakroun 3ème étage n°9 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 02 décembre 2022 et au journal Achourouk du 02 décembre 2022.

2022X01528FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique du 7-11-2022 enregistré à la recette des finances de Sfax le 29-11-2022 sous le n°M049466, Mr Nouri Fakhfekh cin : 01134281 a procédé à une donation à son fils Firas Fakhfekh cin : 08836329 la totalité du fonds de commerce objet de vente en détails de vêtements immatriculé au registre des entreprises n°10376028 avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront effectuées entre les mains du donataire au siège dudit fonds dans le délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au j.o.r.t.

Cet avis est paru aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk»le 02-12-2022.

2022X01530FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation rédigé par les notaires Chtourou Mourad et Sallami Ahmed en date du 9/8/2022 enregistré à la recette des finances Sfax le 25/8/2022 registre N°60 quittance n°M049169 Mr Mahmoud Ben Hichem Affes CIN n°11082825 a fait une donation à sa sœur Khouloud Bent Hichem Affes née le 29/11/1998 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour commerce de matériaux de construction sis à route de Teniour km 7 Chihia Sfax.

Les oppositions auront lieu entre les mains de bénéficiaires de la donation à l'adresse du fonds de commerce indiqué ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le Quotidien du 29/10/2022.

2022402669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé le 5 avril, enregistré à la recette des finances la Goulette le 26 Mai 2022 reçu n°M067387 enregistrement n°22203131, la société COSTO GROUP Identifiant unique 1340830G représentée par son responsable légal M.Abdelfateh Maaroufi a vendu à la société joker Food Identifiant unique 1758864J représentée par sa gérante Marwa Saïda titulaire de la CIN n°05491563 la totalité du fonds de commerce sis à résidence Rania, local n°1 Avenue Mongi Slim, el Aouina - Tunis.

Les oppositions se font au cabinet de Maître Saïda Ben Amara sis au 10 Rue Habib Bourguiba - Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal quotidien le 19 Mai 2022.

2022402972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp signé le 19 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances rue El Djazira Tunis le 25 novembre 2022 Quittance N°76326 Enregistrement N°22203182, M Abdelmajid SARSAR demeurant au 8, rue Salem Bouhajeb El Menzah 7 l'Ariana, titulaire de la CIN N°00465264 a vendu à la Société MURSOLDECOR SARL à l'Identifiant Unique N°1764391J, la totalité du fonds de commerce qu'il exploite au 4, rue de Finlande Tunis et ses dépendances se rapportant au droit au bail des locaux du 6 rue Ahmed Ayed Tunis et du 15 rue de Zaghouan Borj Louzir l'Ariana.

Le fonds cédé se rapporte à la vente et l'achat des produits de revêtement, pose, équipement des salles de sport et décor.

Il se compose de la clientèle, du nom commercial, du stock et du matériel et outillages détaillés dans la liste annexée.

La cession comporte trois salariés permanents et se fait avec cession des livres comptables.

Dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT tout créancier de l'ancien propriétaire, que sa créance soit ou non exigible, peut formuler au domicile élu 4 rue de Finlande Tunis, opposition au paiement du prix.

L'opposition à peine de nullité, énonce le nom et le domicile de l'opposant, le montant et les causes de la créance.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Essabah et le Temps du 30 novembre 2022.

2022402975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 17/11/2022, enregistré à la recette des finances à l'Ariana le 23/11/2022 sous le numéro 22206264, quittance n°M143617, Mr Sami Ben Khaled Chaieb, titulaire de la C.I.N n°07442922, et Mr Naim Alaeddine Ben Noureddine Bouguerra, titulaire de la C.I.N n°08731492, ont vendu à Mr Jamel Ben Hédi Bou Jeh, titulaire de la C.I.N n°01857696, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce exploité au local sis au n°01 Avenue de l'indépendance Ariana ville - 2037 Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sis au n° 01 Avenue de l'indépendance Ariana ville - 2037 Ariana, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» du 30/11/2022.

2022402978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, signé signature légalisée le 28/9/2022, enregistré à la recette des finances Charguia le 18/10/2022 (N° de quittance : M121486, N°d'enregistrement : 22208442, STE RM CONCEPT SARL identifiant unique 0993278B, siège social 01 rue 8612 ZI Charguia a vendu à STE WA TRADING SARL identifiant unique 1593584Q, siège social 08 rue Taher Sfar Manar2 la totalité du fonds de commerce à usage de Décoration avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis 01 rue 8612 ZI Charguia ; avec un prix de 30.000,000 DT.

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains du Maître Hamadi Ghorbel à l'adresse de son bureau 7 rue Kalaa khasba étage 2 app 6 ZI Saint Gobain Mégrine.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 30/11/2022.

2022402985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 21/11/2022 à la recette des finances de la Goulette quittance n° M141972 enregistrement n°22208336 Monsieur Zoubeir Kourou a vendu à Monsieur Ali Ettabib tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels connu sous le nom Commercial «Kourou Etablissement» d'une activité de tout Commerce et Industrie el Industries Traditionnelles, sis au 7 Rue Tripoli la Goulette - Tunis.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal Achourouk le 25/11/2022 et au journal Le Quotidien le 3/12/2022 chez l'Avocat Maître Mohamed Saidana Rédacteur du contrat et ce à l'adresse de son bureau sis au 3 Avenue Borj Bourguiba Tunis.

2022402989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 7/11/2022 à la recette des finances de la Goulette quittance n° 137745 enregistrement n°22207950 Monsieur Sabeur Arfaoui a vendu à la société «LES VIEUX AMIS» à responsabilité limitée en voix de constitution tout le fonds de commerce d'une activité café d'une 1ère catégorie connu sous le nom "Café Bagdad" avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à 125 Rue de Carthage (anciennement quartier Aziza) Ain Zaghouan - Tunis.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal Achourouk le 25/11/2022 et au journal Le Quotidien le 3/12/2022 chez l'Avocat Maître Mohamed Saidana Rédacteur du contrat et ce à l'adresse de son bureau sis au 3 Avenue Borj Bourguiba Tunis.

2022402990FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé effectué à Ksar Hellal le 11 novembre 2022 et enregistrés à la recette des finances à Ksar Hellal le 11 novembre 2022, sous le numéro M067680, numéro d'enregistrement 22302048, la société «UNIVERS PNEU» a été autorisée en la personne de son représentant légal immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1161611Z, son adresse est Rue Farhat Hachad, Ksar Helal pour la société «RAED PNEU» en la personne de son représentant légal, immatriculé au Registre National des Etablissements sous l'identifiant unique 1742929C, l'origine commerciale destinée à faire face à l'activité de commerce de pièces détachées et de fournitures automobiles, de vente de roues en caoutchouc, comme activité, de revêtement et de réparation de roues en caoutchouc, située à Farhat Hachad rue de Jemal Ksar Hellal avec tous ses éléments matériels et moraux pour une durée d'un an du 01/11/2022 au 31/12/2023. Il est renouvelable et les oppositions sont recevables au lieu d'origine de l'entreprise dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-chorouk le 24/11/2022.

2022S01412FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un complexe de développement

Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

NAFZAWIYA pour le développement agricole à ELMENCHIYA

Nom : Complexe NAFZAWIYA pour le développement agricole, ELMENCHIYA

Objectifs : Valoriser les produits du palmier et employer les femmes rurales

- Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation, protéger le patrimoine agricole de la région.

- Contribuer à préserver la diversité biologique de la région, en tenant compte des spécificités des régions et des oasis.

- Améliorer la production et la valorisation des produits agricoles de la région

- Doter les zones d'intervention du matériel agricole dont elles ont besoin

Adresse : Elmenchiya Souk Al-Ahad 4230 Kebili République Tunisienne.

Présidente : Rogaya Abdeladhim

Trésorière : Mabrouka Baccouch

Membre : Majda Bourouba.

2022T01297APSF1

Constitution d'un groupement de développement

Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche

Suite à la décision de Mr le délégué de Ghardimaou en date du 11/02/2020 sous le numéro d'ordre 228 il est crée le groupement de Tbornek Kalaa

Siège social : Ouerghech Ghardimaou.

Président : Zouaoui Hédi

Objet :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques d'exploitation de transformation et de valorisation des ressources fongicole.

3- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pèche avec les autre organismes agricoles.

4- L'encadrement de la femme rurale et sa formation dans plusieurs activités agricoles.

5- Organisation de sessions de formation pour les jeunes et les femmes rurales dans plusieurs activités agricoles

6- Appui aux adhérents l'écoulement des produits

7- Exploitations des ressources naturelles de la région pour appuyer le secteur agricole et intérêts globaux et communs des adhérents.

8- Cordonner avec les autre administrations et les associations afin de consolider le lien de communication professionnelles et sociales

9- Chercher et monter des projets dans le cadre de la mission GDA.

2022R02570APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Al Shoala pour les sports individuels

Siège de l'association : salle sportive Al ezdihar Rte beni khaddech 4100.

Les buts de l'association : L'association a pour but de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives sous la tutelle de l'Université Tunisienne dans lesquelles elle est impliquée.

L'organisme gestionnaire :

- Président : Fadhli Lamjed

- Vice-président : Awled-hmouda Khaled

- Secrétaire général : Ayed Aymen

- Trésorier : Ayed Mohamed Amin

- Membre : Salmouk Abdallah.

2022R02874APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination : Club et Ahli de Jendouba

Adresse : Avenue de l'environnement meuble Montplaisir 2ème étage Jendouba 8100.

Objectif : Encadrement, et Formation des Jeunes et Développements des Compétences Techniques et Physiques avec Engagements de Participation aux compétitions Officielles Programmées par les Fédérations et la Ligue Nationale, la ligue régionale.

Président : Sadallah Khalfaoui

Secrétaire général : Houachri Mabrouk

Trésorier : Mohsni Abdelmajid

Spécialité : Basket Balle.

2022R02881APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Tous Ensemble

Siège social : 01 Rue Habib BOURGUIBA MEGRINE

Sujet : Association caritative

Objectifs :

- Aider les malades à avoir du matériel médical tout en respectant les mesures légales;

- Assistance matérielle et psychologique aux personnes démunies notamment celles à mobilité réduite.

Membres :

Présidente : Wafa Khiari

Trésorière : Kodoss Mrabet

Secrétaire Générale : Hela Morchdi.

2022R02883APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Gilbert Naccache.

Objectifs :

- Contribuer à la préservation de la mémoire de Gilbert Naccache.

- Diffusion de ses convictions en la liberté, l'égalité et les droits humains et ses luttes pour leur consécration.

- Contribuer à la diffusion de ses idées, leur approfondissement et leur publication conformément aux règlements en vigueur.

Adresse : Rue 1er juin, Immeuble Al Appartement 3 rez-de-chaussée. La Goulette - Tunis

Présidente : Mme Azza Ghanmi ép, Naccache

Membres : Kawthar Soussou - Daoud Abed El Moneem Feleh - Hajer Boujemaa - Nadia Hakimi - Zied Elheni - Chaker Elhouki.

2022R02886APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association des amis de la bibliothèque de Tabarka.

Siège :

Bibliothèque publique Tabarka 6 rue de Tunis 8110 Tabarka.

Objectifs :

- S'efforcer d'encourager la lecture et diffuser la culture du livre

- S'efforcer de faire connaître les créateurs et les auteurs du coté et leurs écrits et d'encourager les jeunes à écrire.

- Coopération avec les associations et les institutions culturelles et éducatives

- Contribution aux activités régionales et internationales liées aux livres et à la lecture.

Membres :

Présidente de l'association : Amel Ghribi

Secrétaire général de l'association : Moussa Ghfiri.

Trésorier de l'association : Hafedh Mliki.

2022R02894APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de développement à Grand Sisseb

Objet : de développement.

But : Contribuer à une gouvernance durable et préserver le patrimoine culturel de la région, sensibilisé à l'importance du secteur agricole dans la région.

Siège : Sisseb Dhriaat 3132 Sbikha - Kairouan.

N° et Date de déclaration : RR37037275TN du 28/10/2022

Président : Lotfi Tarrache

Secrétaire Général : Miled Akran

Trésorier : Mokhtar Bouzid.

2022S01408APSF1

Constitution d'un G.D.A

Nom : Groupement de développement Elmsaadya Elnazaha

Quartier général : Elmsaadya Elnzaha Souk Eljedid Sidi Bouzid.

Objectif :

- Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation.

- Doté la zone d'intervention des équipements et d'infrastructures agricoles et rurales nécessaires

- Aider les structures concernées à développer les conditions agricoles.

Zone d'intervention : Elmsaadya Elnzaha Souk Eljedid Sidi Bouzid

Numéro de quittance : 26 en date du 26 octobre 2022.

Commission :

- Président : Heni Majed

- Trésorier : Bachir Ben Ali Heni

- Membre : Hédi Ben Jalouli Heni.

2022X01521APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau du Syndic

Suivant procès-verbal du 9 Juin 2022, enregistré à la recette des finances Bab Souika, quittance n° 075928 du 14 novembre 2022, le bureau du Syndic Mahrabaal Rue de Kairouan 1006 Tunis a été renouvelé :

Président : Adel BEN ISMAIL

Secrétaire Général : Med Salah NACHI

Trésorier Général : Med Sami MAH.

2022T01296APSF2

Syndic des propriétaires du complexe - Ezzahra Center

Av. Habib Bourguiba - Ezzahra

En vertu du PV de l'assemblée du 6 novembre 2022 rédigé par les Maîtres notaires Mme Fatouma HAMZA et Mr El Mouldi ELTIFI, enregistré au registre des brouillons sous le n°14 pages n° 22/23/24, il a été élu le bureau du syndic comme suit :

- Mourad El Mankebi : Président

- R'chid Slimen : Vice-Président

- Samir Darghouth : Trésorier

- Mongi M'ZIOU : Membre

- Abdelkader Hadded : Membre.

2022R02873APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Compagnie arabe de recouvrement S.A inscrite au R.C Tunis n°B159212002, sise à la rue 8368 immeuble zitouna Montplaisir, Tunis.

Partie saisie : Mahmoud Hachana, CIN n°00778189, demeurant à 3 rue de la Liberté Menzah 5 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 7 Rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble saisi revenant à la partie saisie objet du T.F n°2502 Ariana dénommé "Insigem" contenant 03 H 98 A, sis à cité Ettamir Ariana, il s'agit d'une villa d'un rez-de-chaussée.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après remise de 40% à 227400D000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 9/01/2023 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de premier instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ariana.

2022T01302VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU RNE 000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abderrazek Ben Ali Agili CIN 08195166 chauffeur de taxi demeurant à cité elfath bir ali ben khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "mabrouka87" objet du TF n°11081 Sfax sis à la région gandoul délégation bir ali ben khlifa gouvernorat de Sfax consistant en un terrain trapèze contient des oliviers de différents tailles d'une contenance de 16630 m² délimité du coté sud par la parcelle n°120 zone F1 région gandoul, du coté est par la parcelle n°121 de la même zone

appartenant à Moncef Agili, du coté nord par une piste et du coté ouest par la parcelle n°123 de la même zone.

Mise à prix : (33.260.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 4/01/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01523VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société de transport zouari "STZ" RNE0769437V dont le siège social est à Sfax route de Tunis km4 et route de Taniour km9 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "karim" objet du TF n°42049 Sfax sis à la route de taniour km24 Sfax d'une contenance de 13022 m² au bord de la route à gauche vers boujarbou d'une contenance de 13022 m² consistant en un terrain de forme trapèze contenant des petits oliviers, un socle en brik sans toit, un réservoir d'eau, un palmier, un olivier délimité du coré sud par la parcelle n°9, du coté est par la route de taniour, du coté nord par une piste et du coté ouest par un oued.

Mise à prix : (57.500.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 9/01/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur, sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Hamdi ben Abdelaziz Al Lawati, gérant d'une entreprise E.L.M, sa carte d'identité nationale n°11003107 D, inscrit au R N E sous le n°122758D, demeurant à route Saltania Km 5 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°130966 Sfax, dénommé «Al Rayahine 152», situé sur la route Habbana, km 4 Sfax, directement sur la route. Il représente un appartement au 2ème étage du bâtiment Al-Rayaheen, accessible à partir des escaliers B, d'une superficie de 63 m² ainsi que les 195/110164 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 130942 Sfax.

L'appartement comprend un salon, un hall, 2 chambres, une cuisine, une salle de bain et 2 balcons. Le sol est en parterre et en marbre. Le plafond est orné en staff avec des lanternes électriques, les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium. Les équipements sont de haute qualité, et la propriété est équipée de toutes les installations sanitaires, il est généralement en bon état en terme d'entretien.

Remarque : l'appartement est loué à autrui sans connaître ni la valeur du loyer ni la durée de la location

La mise à prix : 57.000.000 D après réduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 9/01/2023 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboukacem Chebbi.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X01529VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Abdellatif Abdessalem (C.I.N n°02907035) en sa qualité de débiteur caution solidaire et hypothécaire de la Sté. SOGEBOIS demeurant à l'Av. Farhat Hached El Kalaa El Kobra gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La totalité des parts indivises revenant au débiteur soit 800m² du T.F.7295 Sousse dénommé «Marzouka VI» d'une superficie totale de 2734 m² sis à zone Zaârna Est délégation Kalaâ Kébira, intégré dans le district Municipal Gouvernorat de Sousse consistant en un terrain sur lequel est bâti une construction répartie en un R.D.C d'une superficie couverte de 456 m² d'un étage d'une superficie couverte de 360 m² et d'un 2ème étage d'une superficie couverte de 344 m² d'un sous-sol d'une superficie couverte de 77 m².

Mise à prix : (936.960,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 9 Janvier 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse 2 à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022402970VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Hermassi Rim

Avocate

Rue Rachid Jabari Immeuble Griri Kasserine 1200

Tél. : 98645169

Mat. Fiscal : 1105714Q/P/000

Partie poursuivante : Jakhlouti Arem Ben Mohamed demeurant à Hassi Elfrid, Kasserine.

Partie saisie : Edhibi Mohamed Lakhdar Ben Hédi demeurant à Hassi Elfrid, Kasserine.

Avocate poursuivante : Maître Hermassi Rim Ben Abdelmajid, Rue Rachid Jabari Immeuble Griri Kasserine 1200.

Les Terrains soumis à l'adjudication : 2 lots de terrain Agricole sise à essahla hassi elfrid gouvernorat de Kasserine.

1/ Nommé «el wadi» d'une superficie d'un Hectare et demi (1.50 hec) et qui contienne des figue de barbarie.

2/ Nommée «essakia» d'une superficie 5 Hectare (5hec) et qui contienne 160 amandiers à l'âge de 3 ans et 80 oliviers à l'âge de 7 ans, selon le rapport d'expertise préparé par l'expert Jabbari Abdelaziz.

Mise à prix : Quarante mille sept cent dinars (40.700d, 000). En plus, les dépenses déterminées par le tribunal le jour de l'audience.

Lieu et date de l'adjudication : Le lundi 9/01/2023 à partir du 9h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite des terrains : Tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent. En outre. Obtenir les autorisations requises. Pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou l'étude de l'avocate poursuivante.

2022402976VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Affaire de Distribution n°118

Par ordonnance rendue par Madame Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première instance de Sousse 2, en date du 18/8/2022, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la Société EQUIPEMENT GENERAL DU SAHEL PLUS EGS SARL qui s'élève à 2 988,000 DT.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocat «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Hammam Sousse, qui a élu domicile au cabinet société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à Rue d'Algérie, Sousse.

Contre :

1- La Société EQUIPEMENT GENERAL DU SAHEL PLUS EGS SARL, sise à Oued Laarouk route de Tunis km 132 g Akouda, Sousse

2- Badiaa Ladhari Tamch, demeurant à Oued Laarouk route de Tunis.

En vertu des dispositions de l'article 466 CPCC :

Nous Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de la décision sus mentionnée au JORT et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC, qui disposent que : tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2022S01415VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

Affaire de Distribution n°119

Par ordonnance rendue par Madame Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse 2, en date du 18/8/2022, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la Société ORLANE qui s'élève à 8 796,310 DT.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocat «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de

Hammam Sousse, qui a élu domicile au cabinet société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à Rue d'Algérie, Sousse.

Contre :

1- La société ORLANE, sise à Rue Khaznadar Hammam Sousse

2- Le receveur des douanes de Sousse, demeurant à son siège à Sousse

3- Nejma bent Hédi Bouzid, demeurant à route d'Afrique route de la plage Hammam Sousse

4- Sameh bent Ali Ben Brahim, demeurant à cité Ouerfelli, Akouda, Sousse.

En vertu des dispositions de l'article 466 CPCC :

Nous Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de la décision sus mentionnée au JORT et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC, qui disposent que : tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2022S01416VEPA2

Avis d'ouverture de procédure de distribution au JORT

Affaire de Distribution n°124

Par ordonnance rendue par Madame Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse2, en date du 18/8/2022, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la Société PROFIL SCHULZ TUNISIE qui s'élève à 76 483,500 DT.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Hammam Sousse, qui a élu domicile au cabinet société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à la Rue d'Algérie, Sousse.

Contre :

1- La Société PROFIL SCHULZ TUNISIE, sise à la Route Nationale km 125 Akouda.

2- La succession de Samir Ben Béchir Ben Mohamed Ben Hadj Salem, qui sont sa veuve Faiza bent Abdelhamid Labben dit Kalti agissant pour son compte et pour le compte de sa fille mineure Khadija Ben Hadj Salem et ses enfants majeurs Monsef, Aziza et Omar Ben Hadj Salem, demeurant à El Kantaoui Hammam Sousse.

En vertu des dispositions de l'article 466 CPCC :

Nous Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de la décision sus mentionnée au JORT et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC, qui disposent que : tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans le délai de trente jours de parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publiée au JORT.

2022S01417VEPA2

Prorogation du délai de l'appel d'offres

Pour la cession à un tiers de la société Hôtel EL-KSAR route touristique Khezama Sousse

IU : 0010589Z

CNSS : 030591-36

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 28/11/2022 sous n°201, la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse a ordonné la prorogation du délai de l'appel d'offres pour la cession entière à un tiers de la société Hôtel EKSAR comme suit :

Le dernier délai pour le dépôt des offres par rapide poste est fixé au 27/01/2023. L'ouverture des plis est fixée à l'audience du 30/01/2023.

L'Hôtel EL KSAR, est composé de 454 chambres (916 lits) avec des espaces communs vastes et divers points d'attractions dont un centre Thlasso édifiés sur un terrain de 11 hectares environ. Cet établissement est situé en bord de mer.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hôtel ELKSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère tél : 98.328.623 Email : khelifi.lotfi@planet.tn.

2022S01420VEPA2

Faillite de la société

TRIGUI FRERES

I.U : 1109358H

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax, sous le n°10709 en date du 29 novembre 2022, la Société «TRIGUI FRERES», sise à El ghraba route de Tunis km 22 Sfax a été déclarée en faillite.

Le Tribunal a désigné M. Hatem KHARRAT juge commissaire et M. Habib KALLEL syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions de l'article 530 du code de commerce tel que par la loi n°36 de l'année 2016, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à Rue Abou El Hassen Elakhmi, Immeuble Laperla 2, Sfax El Jadida, Téléphone 74 407 018 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2022X01531VEPA2

Avis pour le public et les créanciers

Société "E.S.A.T TRADING"

Immeuble Enour Sidi Rzig 2033 Mégrine - Ben Arous

Capital : 1000 DT

MF : 1665204M

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Ben Arous numéro 317 du 01/11/2022 qui déclare : la mise en faillite de la société E.S.A.T TRADING avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Aymen Saadi titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2022402974VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un syndic de faillite

Société BEN CHHIDA SARL

Capital social : 125 000 Dinars

Siège social : 25 Rue Oum Kalthoum, 1001 Tunis

I.U : 1310140V

En vertu du jugement de faillite en date du 3 Février 2022 rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans le dossier n°931, il a été décidé :

"La Société BEN CHHIDA est en cessation de paiement à partir de la date du 27/01/2022, il a été décidé de prononcer sa faillite avec les conséquences juridiques qui en découlent et la Nomination de Mme Najoua Bou Ali en tant que Juge-commissaire et Mr Montassar Mansouri en tant que Syndic de faillite". Les déclarations des créanciers seront reçues à l'adresse du bureau de l'expert : Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord Tunis 1082.

2022402984VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Convoquée extraordinairement

Société «CERAMIQUE HIZAOUI»

Zone Industrielle GBOLAT

M.F : 1070380/Y/A/M/000

Les actionnaires de la société «Céramique Hizaoui» S.A au capital de 203.000 mille dinars, sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement par le commissaire aux comptes pour le mardi 10 janvier 2023 à 10 heures au siège du commissaire aux compte sis à Tunis 45 avenue Habib Bourguiba le Colisée escalier «A» pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2011 jusqu'à 2022.

2- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les années 2011 jusqu'à 2022.

2022T01295SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire

Société Unie des Portefaix et Services

Port de La Goulette

Suite à la réunion des membres du conseil d'administration tenu le mercredi 30/11/2022 à 10h du matin, messieurs les Actionnaires, de la "SUPS", sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui se tiendra le vendredi - 30/12/2022, à 10 heures du matin, à la salle des fêtes GIULIANA sise au 5 avenue Mohamed V Kheireddine 2060 Tunis, pour délibération sur l'ordre du jour suivant :

1) Les membres du conseil d'administration ratifient la validité des modalités de tenue de cette assemblée en tous ses éléments, délais et objets.

2) Effectuer les démarches nécessaires à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021, qui se tiendra le vendredi 30/12/2022 à 10h à la salle des fêtes GIULIANA sise au 5 avenue Mohamed V - Kheireddine 2060 Tunis.

3) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la conduite de l'année 2021, et proposer de le présenter à l'assemblée générale annuelle ordinaire pour approbation.

4) Approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2021 et proposition de le présenter à l'assemblée générale ordinaire pour approbation.

5) Approuver les dits rapports et des états financiers de l'exercice 2021 et les présenter à l'assemblée générale annuelle ordinaire pour approbation.

6) Une proposition de quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2021 et le présenter à l'assemblée générale ordinaire pour approbation,

7) Questions diverses.

Les actionnaires seront admis sur simple justification de leur identité, et en cas de désignation d'un mandataire, une procuration sera exigée au mandataire dument signée par les deux parties (mandant et mandataire).

2022T01300SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle extraordinaire

Société Unie des Portefaix et Services Port de La Goulette

Suite à la réunion des membres du conseil d'administration tenu le mercredi 30/11/2022 à 10h du matin, messieurs les Actionnaires, de la "SUPS", sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30/12/2022, à 13 heures, à la salle des fêtes GIULIANA sise au 5 avenue Mohamed V - Kheireddine 2060 Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1) Les membres du conseil d'administration ratifient la validité des modalités de tenue de cette assemblée en tous ses éléments, délais et objets.

2) Effectuer les démarches nécessaires pour tenir la séance plénière extraordinaire à 13 heures de

l'après midi à la salle des fêtes Giuliana 5 Rue Mohammed V Kheireddine 2060 - Tunis.

3) Une proposition de convocation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir le 30/12/2022 à l'issue de la convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 en vue d'approuver la prolongation des fonctions du conseil d'administration actuel pour la période entre avril 2021 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire qui doit se tenir, compte tenu de l'impossibilité de convoquer des assemblées pendant toute cette période en raison de la propagation de la pandémie de Covid et des procédures de quarantaine, puis d'élire de nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans conformément aux statuts de la société.

4) Questions diverses.

Après cela, le président de la séance a récité le texte des projets de résolutions qui seront présentés au reste des membres du conseil pour discussion et échange de vues, pour les votés et les approuvés.

Les actionnaires sont admis à la séance dès que leur identité est établie, et les actionnaires mandataires sont admis au moyen d'une procuration spéciale signée par le mandant et le mandataire.

2022T01301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MIXAL

S.A au capital de : 6 524 000 Dinars

Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0644659T

Les actionnaires de la société MIXAL S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28 décembre 2022 à 10 heures au siège social sis à la Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021;

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

3- Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021 :

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

6- Autorisation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités;

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022R02888SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MIXAL

S.A au capital de : 6 524 000 Dinars

Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0644659T

Les actionnaires de la société MIXAL S.A sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 28 décembre 2022 à 11 heures au siège social sis à la : Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

- S'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société ou de la continuité de ses activités.

- Questions diverses.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022R02889SANB3

Convocation

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme

Au capital de 19 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 29 décembre 2022 à 10 heures, au siège social de la Société sis au 11 rue des lilas 1082, Tunis, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Continuité d'exploitation,

II- augmentation du Capital en numéraires et par conversion de créances,

III- Modification de l'article 6 des statuts.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGE sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2022R02899SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

LE GRAND MONASTIR.SA

HOTEL BELLA VISTA

RNE : 0038479P

Société anonyme

Au capital de 14.600.000DT

Siège social : Hôtel Bella Vista Dkhila Monastir

Messieurs et mesdames les actionnaires de la "Société Hôtelière et Touristique Le Grand Monastir .S.A" «S H T G M» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 29 décembre 2022 à onze heures à l'hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de tenue de l'Assemblée générale ordinaire

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

5- Approbation des conventions et opérations prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et leur programme d'apurement.

6- Affectation des Résultats de l'exercice 2021.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

9- Nomination d'un et Renouvellement des mandats des administrateurs.

10- Nomination du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs pour formalités

Des copies des états financiers, rapports du commissaire aux comptes, projet des résolutions rapport du conseil à l'AGO et autres documents sociaux sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2022S01424SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MASTER RETAIL

Société anonyme

Au capital de 24 600 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE,

Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique / R.N.E : 1412646 H

Affiliation CNSS : 562543-40

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 4 Janvier 2023 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée,

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration;

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

- Augmentation de capital en numéraire;

- Suppression du droit préférentiel de souscription;

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

- Délégation de pouvoirs;

- Pouvoirs pour formalités.

2022402969SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIE AFRIQUE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : PARC DES EXPOSITION DU KRAM 2089 Le Kram

R.N.E : 1397004L

M.F : 1397004L/A/M/000

CNSS : 560275-03

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE AFRIQUE EXPORT sont convoqués pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se réunira le mardi 7 février 2023 à 9h30 au siège social de notre actionnaire, la Société de Commerce International de Tunisie, la SCIT situé au 15 rue Om Laarayes, Z.I. Saint Gobain, 2014, Mégrine - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Respect des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2/ Changement du siège social de la société.

2022402980SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «L'ARCHEVECHE-SA»

Société anonyme

Au capital de 675.000 Dinars

Siège social : Montazah Sidi Bousaid

RNE : 1005248D

Suite à la décision du conseil d'administration de la société en date du 30-11-2022, les actionnaires de la société «ARCHEVEUCHE-SA» sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis à Montazah Sidi Bousaid, Marsa, le 30 décembre 2022 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

7. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

9. Délégation de pouvoirs pour formalités.

2022402981SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

Société anonyme

Au capital de 20 463 130 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1068519D

Les actionnaires de la société Tunisian Investment Company sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra jeudi 29 décembre 2022 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis à rue du Lac d'Annecy - passage du Lac Malawi les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2021,

- Approbation des conventions règlementées,

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021,

- Quitus aux administrateurs,

- Pouvoirs en vue de formalités.

2022402982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE KARTHAGO INVEST

Société anonyme

Au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0877193X

Les actionnaires de la société Karthago Invest sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 29 décembre 2022 à 11H30 au siège de la société Al Karama Holding sis à rue du Lac d'Annecy - passage du Lac Malawi les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2021,

- Approbation des conventions règlementées,

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021,

- Quitus aux administrateurs,

- Pouvoirs en vue de formalités.

2022402983SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'AGO

PRODUITS CONGELES DU BASSIN MEDITERRANEEN (PCBM)

SARL au capital de 1150 000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0026889Q

Messieurs les associés de la SARL Produits Congelés du Bassin Méditerranéen (PCBM) sont convoqués au siège social sis à Sfax Route de Gabès Km 2 le dimanche 8/01/2023 en assemblée générale ordinaire à 11 heures du matin en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réunion tardive de l'AGO de l'année 2021

- Lecture du rapport des Gérants relatif à l'exercice 2021

- Etude des comptes de l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

- Approbation des comptes de l'exercice 2021

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Quitus aux Gérants

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022X01526SRLB3

Autres sociétés

Avis

Il est porté à la connaissance des adhérents de la société SMBSA ESSAADA MF : 0022558FNM000 à Teboulba que l'assemblée générale est porté au jeudi 29 décembre 2022 à 09:30 du matin au complexe de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport financier et moral pour l'exercice 2017-2018 / 2018-2019

2/ Présentation des états financiers et rapport du commissaire aux comptes pour les années 2017-2018 et 2018-2019

3/ Discussions

4/ Mise à jour de la liste des adhérents

5/ Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

6/ Renouvellement de 2/3 de membres du conseil administratif.

L'ouverture des candidatures au conseil d'administration est fixé pour le lundi 12 décembre 2022 au mercredi 21 décembre 2022 par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au nom du président du conseil administratif de la dite société.

Tout adhérent ayant un empêchement pour la présence peut donner une procuration selon l'article 18 du statut de la société.

2022S01419SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que M. Yosra Bouallague a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°2839 en date du 10/11/2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Sidi Aich Centre Délégation Sidi Aich, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Sidi Aich.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement dudit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur de Gafsa ou Mr. le Président de la Municipalité de Sidi Aich dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Mahrezia Bent Mohamed Ishak titulaire de CIN n°05628557 déclare la perte du titre foncier constitutif n°88740/07 du titre foncier n°60444 Bizerte situé à Menzel Abderrahmen délégation de Menzel Jemil - Bizerte.

Suivant déclaration de centre de sûreté nationale de Bizerte Médina daté du 10/10/2022

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 01/12/2022.

2022T01299DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Naïma Bent Béchir Ben Hassan Boudguigua titulaire de la CIN n°02896896, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/12270, objet du titre foncier n°21433 Monastir sis à Imadet Menzel Harb délégation Bembla, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Ksibet Sousse sous n°1088 le 30/11/2022.

2022S01423DIVD2

Avis

Monsieur ASS DE RES DU CORAN ET DES BONNES Mœurs Annonce qu'elle possède des parts indivises d'une maison de superficie de 135 m² sise entre route de Lafrane El AIN km 2 Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'original. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami MF 147436k situé à rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X01525DIVD2

Perte

Samira Bent Mohamed Loulou Annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface 629 m² sise à route Taniour km 11 Alarfat Sfax est perdu et elle désire se faire établir une autre copie originale. Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du Notaire Malek Medhioub à Sfax 15 Place 05 décembre 3001 dans un délai maximum de trente jours.

2022X01532DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Cession de parts et Nomination d'un cogérant

Sté Sghaier de Quincaillerie

Suite à l'annonce n°2017S01940SRLB2 parue au JORT n°104 en date du 31/8/2017 page 5706

Lire MF : 896073/W

Au lieu de : 1895073/W

Le reste demeure sans changement.

2022S01413RECZ9

Rectificatif

Annonce numéro 2022 42602 VEP A2 est parue au journal officiel numéro 126 à la date du 25 octobre 2022 page 1846

Lire :

en qualité de liquidateur des biens communs entre Faicel Fkih titulaire de CIN 04657294 et Hela Hammami titulaire de CIN 05476669

Au lieu de :

en qualité de liquidateur des biens communs entre Mahbouba Rebeh et Hela Hammami et les enfants mineurs Fares Fkih et Mehdi Fekih et Sirine Fkih.

2022402973RECZ9